

**Province de Québec**  
**Municipalité du Village de Kingsbury**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du Village de Kingsbury tenue le 4 octobre 2022 à 19 h, à la salle du Conseil située au 370 rue Du Moulin à Kingsbury.

Sont présents :

Myriam Baum, conseillère,  
Suzanne Bédard, conseillère,  
Claire Morazain, conseillère,  
Marc Saumier, conseiller,  
Tommy Vaillancourt, conseiller,  
formant ainsi quorum sous la présidence de la mairesse Martha Hervieux.

Est absent :

Pierre Bail, conseiller,

Madame Chantal Coutu, directrice générale et greffière-trésorière par intérim est également présente.

**1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum**

La régularité de la convocation de l'assemblée, de même que le quorum, sont constatés par la mairesse à 19 h. Elle déclare par la suite l'ouverture de l'assemblée.

2022-10-01

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour a été remis à chaque membre du conseil. Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par le conseiller Marc Saumier:

Que l'ordre du jour de la présente séance soit le suivant en ajoutant au point 27. Varia les items suivants :

- a. Renouvellement de contrat de la directrice générale
- b. Avis d'ébullition
- c. Ponceau chemin Valley
- d. Éclairage stationnement de la salle communautaire
- e. Formation gratuite extincteurs

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance et constatation de la régularité de la convocation et du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour

**Administration**

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022
4. Première période de questions (10 minutes)
5. Finances
6. Suivis
  - a. Taxes en souffrance
  - b. Bacs de récupération MRC
  - c. Entretien des bornes-fontaines
  - d. Licence Acomba/ Transfert des données
  - e. Jeunes contrevenants
  - f. Appel au service incendie pour la salle communautaire
  - g. Affichage Coop-Tel
7. Correspondances
  - a. Journal L'Étincelle / Maison de la famille

8. Budget 2023
9. Liste de dons
10. Chaîne téléphonique

#### **Sécurité publique**

11. Comité sécurité publique

#### **Transport (voirie)**

12. Fossé MTQ
13. Débroussaillage
14. Zone 30km/h au parc – suivi camions lourds
15. Virée rue des Ormes

#### **Hygiène du milieu (aqueduc et égout)**

16. Puits
17. Bassin d'épuration – Gestion des boues
18. Totes d'alun

#### **Aménagement, urbanisme et développement**

19. Démarche compostage - Discussion
20. Site internet

#### **Loisirs et culture**

21. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente
22. Embarcations au parc
23. Projet « Coin-Kafé »
24. Sécurité passerelle du barrage
25. Patinoire

#### **Autres**

26. MRC du VSF
  - a. Feuilles d'automne
  - b. Déneigement
  - c. Ramassage des déchets
27. Varia
  - a. Renouvellement de contrat de la directrice générale
  - b. Avis d'ébullition de l'eau potable
  - c. Ponceau chemin Valley
  - d. Éclairage stationnement de la salle communautaire
  - e. Formation gratuite extincteurs

28. Rapport des comités
  - a. CPIR

29. Deuxième période de questions (10 minutes)
30. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **ADMINISTRATION**

2022-10-02

#### **3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022**

Les élus ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022, il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par le conseiller Marc Saumier, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

#### **4. Première période de questions (10 minutes)**

## 5. Finances

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière fait rapport des dépenses autorisées totalisant la somme de 19 000.45\$ pour septembre 2022.

La liste des dépenses est la suivante :

#chèque	Qui	Quoi	Montant
	Bell	Tél. Station de pompage	220.71
	Visa	Essence tracteur et taille-bordure	167.25
8280	Roger Larochelle et fils	Vérification fournaise et conduits, Changement du filtre	212.64
8281	SPA	Service septembre	85.49
8282	Matrec	75 portes, tonnage	643.21
8283	Syvain Demers	Services inspecteur et urbaniste	459.90
8284	CHEMCO	Alun pour station d'égout	1 802.39
8285	Hydro-Québec	Éclairage des rues	145.11
8286	DHM	Vérification TECQ 2014-2018	8 508.15
8287	Mun. Canton Melbourne	Appel d'offres collecte des déchets Appel d'offres déneigement des rues	964.58
8288	CPIK	Acomba juillet, août, septembre	368.20
8289	Hydro-Québec	Réservoir d'eau, Pompe égout rue du Moulin	264.97
8290	Sûreté du Québec	Paiement octobre	5 135.00
8291	Journal L'Ardoise	Édition 42 – Automne 2022	53.00
Total			19 000.45

Il est proposé par la conseillère Myriam Baum, appuyé par la conseillère Suzanne Bédard d'adopter la liste des comptes à payer et de ratifier les paiements émis pour le mois de septembre 2022.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Revenus perçus	Du 1 <sup>er</sup> au 30 septembre 2022	
Dépôt	Dépôt taxes 13 septembre	321.93
Dépôt	Dépôt taxes 13 septembre	478.96
Dépôt	Dépôt 13 septembre	15 236.75
Dépôt	Dépôt taxes 14 septembre	473.89
Dépôt	Dépôt 21 septembre	3 197.77
Total		19 709.30

Soldes des comptes bancaires au 30 septembre 2022

CIBC	504 365.75
Desjardins	8 625.61
Total des liquidités CIBC et Desjardins au 30 septembre 2022	512 991.36

## 6. Suivis

### 6.a Taxes en souffrance

La municipalité a récupéré un montant de 3 210.59\$ durant le mois de septembre 2022. La directrice remet une copie de l'article 252 de la loi sur la fiscalité municipale pour que les membres du conseil puissent en prendre connaissance. Ce règlement mentionne bien que les dates inscrites sur le compte de taxes sont des dates butoirs, ce qui signifie que les paiements des taxes doivent être faits avant ou aux dates spécifiées. Après ces échéances, la municipalité est en droit de réclamer les sommes dues, par l'entremise de sa directrice générale.

### **6.b Bacs de récupération MRC**

La municipalité a reçu quelques demandes de citoyens à qui il manque un bac de récupération et la municipalité n'en a pas assez pour répondre à toutes les demandes. La directrice générale a placé une demande à la MRC pour savoir si nous pouvions acheter 7 bacs de récupération alors que la date des commandes groupées était repoussée. La directrice a reçu une réponse affirmative de la MRC et la municipalité devait répondre rapidement pour confirmer la commande. Aucune réponse du conseil n'ayant été reçue, il faudra reporter la demande en 2023 lors de la prochaine commande groupée.

**2022-10-04**

**ATTENDU QUE** la municipalité a besoin de bacs de récupération pour subvenir aux demandes de citoyens qui n'en ont pas ou qui n'ont pas le nombre de bacs suffisant dans le cas de résidences à plusieurs logements;

**ATTENDU QUE** des bacs peuvent s'endommager;

**ATTENDU QU'**il vaut mieux que la municipalité ait des bacs de récupération en surplus pour répondre à toute éventualité de remplacement;

**ATTENDU QUE** la MRC vend les bacs en lots de 7;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Myriam Baum,

**QUE** lors de la prochaine commande groupée de la MRC, la directrice générale fasse l'achat de 7 bacs de récupération.

La directrice générale informe le conseil que Suzanne Bédard a un bac de récupération (légèrement plus petit) à vendre au coût de 60\$, et demande si la municipalité veut en faire l'achat :

**2022-10-05**

**ATTENDU QUE** 3 demandes de bacs de récupération sont plus urgentes;

**ATTENDU QU'**avec ce bac, la municipalité pourra accorder les 3 bacs aux citoyens qui en ont fait la demande;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par la conseillère Claire Morazin, appuyé par le conseiller Marc Saumier,

**QUE** la municipalité procède à l'achat du bac de Madame Suzanne Bédard.

### **6.c Entretien des bornes-fontaines**

Le nettoyage de 5 bornes-fontaines a été fait pour un montant de 1 478.83\$. Comme le montant est moins élevé que prévu, le conseil autorise la directrice générale à faire faire le nettoyage de 5 autres bornes-fontaines le 5 octobre 2022 au coût de 1 709.09\$.

### **6.d Licence Acomba/ Transfert des données**

La direction a demandé à Sophie Fontaine du CPIK de vérifier les modalités de l'entente concernant la licence Acomba. Or, le contrat stipule qu'il est renouvelable aux mois. Puisque la municipalité utilisera le logiciel comptable SYGEM à compter de janvier 2023 et qu'elle n'aura plus besoin d'Acomba, la municipalité fera parvenir une lettre au CPIK au début du mois de décembre 2022 pour annuler le paiement de 25\$ par mois pour la deuxième licence et donc mettre fin à l'obligation de la municipalité envers le CPIK pour le logiciel Acomba.

Les données qui sont présentement dans le système Acomba seront transférées dans le système Sygem et resteront disponibles dans l'ordinateur au bureau de la municipalité pour consultation au besoin.

### **6.e Jeunes contrevenants**

La directrice générale avait reçu beaucoup de plaintes concernant de jeunes contrevenants qui circulaient vite ou faisaient du grabuge et des graffitis. Une demande de surveillance accrue avait été demandée à la Sûreté du Québec en ce sens. La directrice a moins de plaintes maintenant, mais demande si des membres du conseil en ont reçu ou s'ils ont remarqué quelque chose qui ne serait pas venu aux oreilles de la direction. Les conseillers disent que c'est plus tranquille pour l'instant.

### **6.f Appel au service incendie pour la salle communautaire**

Suite à l'appel placé au service incendie de Windsor pour des problèmes de fourniture à la salle communautaire, la municipalité ne recevra pas de facture pour le déplacement des pompiers. Lors de cet appel, l'employé municipal était en vacances et c'est M. Larochelle qui a été appelé pour venir faire la maintenance. Le conseil discute au sujet de cette tâche d'entretien annuel à savoir si cette tâche représente un surplus de travail pour Michel Mailhot? Il est décidé de continuer avec Michel Mailhot pour faire l'entretien annuel, mais que s'il juge qu'il n'a pas le temps ou qu'une intervention plus importante doit être faite, il se sente à l'aise d'en informer la direction pour que la municipalité engage un spécialiste.

### **6.g Affichage Coop-Tel**

Il est décidé par les membres du conseil qu'une demande soit faite à Coop-Tel pour que l'affiche soit retirée au mois de mai 2023 et qu'aucune autre ne soit installée par la suite.

## **7. Correspondances**

### **a. Journal L'Étincelle/ Maison de la famille**

La directrice générale a reçu un courriel de l'Étincelle demandant si la municipalité veut participer à un article pour la Maison de la famille des Arbrisseaux. Vu la dépense que ça occasionne, le conseil refuse d'y participer.

## **8. Budget 2023**

Le conseil doit déterminer des dates pour les séances de travail, la révision et l'adoption du budget 2023. La première rencontre sera le 25 octobre 2022 à 18h30 et la date de la 2<sup>e</sup> rencontre sera prise à ce moment-là au besoin. La rencontre pour l'adoption du budget sera le 13 décembre 2022 à la salle communautaire.

## **9. Liste des dons**

Une liste des demandes de dons dans l'année sera créée pour discussion lors de la séance de travail sur le budget 2023.

## **10. Chaîne téléphonique**

Chaque membre du conseil doit faire la vérification de sa liste d'appels.

## **Sécurité publique**

### **11. Comité sécurité civile**

Le comité de la sécurité civile doit déterminer des dates pour les rencontres avec la directrice générale. Louis Versailles, conseiller en sécurité civile, veut faire un zoom avec le comité.

## **TRANSPORT (VOIRIE)**

### **12. Fossé MTQ**

M. Frédérick Brière du MTQ est venu à la municipalité le 9 août 2022 pour expliquer les possibilités pour dévier l'eau pluviale qui se retrouve dans le garage de M. Philip Ouellet. Étaient présents lors de la rencontre Pierre Bail, conseiller, Michel Mailhot, employé municipal, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale. Deux solutions ont été retenues et sont présentées au conseil pour discussion et décision. Après de longues discussions, la mairesse a utilisé son droit de veto pour remettre le sujet au prochain conseil où une résolution sera présentée.

## **13. Débroussaillage**

Comme la municipalité n'a pas eu d'étudiant cette année, les bordages de rues n'ont pas été nettoyés et de petits arbres ont poussé. Michel Mailhot a mentionné à la direction qu'il n'a pas le temps de faire le débroussaillage. Le conseil doit donc déterminer si la municipalité embauche des spécialistes pour faire ce travail et reprendre le retard.

**ATTENDU QUE** la municipalité n'a pas eu l'aide d'une personne subventionnée cette année;

**ATTENDU QUE** Michel Mailhot a beaucoup de travail et qu'il n'a pas eu le temps de s'occuper de l'émondage des bords de chemin;

**ATTENDU QU'**il est important de garder les bordages de rues propres pour faciliter la visibilité et pour laisser la place aux bordées de neige durant l'hiver;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_\_

**QUE** la directrice donne le contrat d'émondage à une compagnie externe afin que le travail soit fait avant l'hiver.

La soumission que la directrice générale a reçue est assez élevée, il est donc décidé de reporter le point et de trouver d'autres soumissionnaires.

#### **14. Zone de 30km – Suivi camions lourds**

La demande a été envoyée et la municipalité est en attente d'une réponse. La directrice générale est aussi en pourparlers avec le MTQ pour savoir ce qu'il est possible de faire avec le voyageant des camions en ce moment à la suite d'une plainte faite au 511. Le MTQ regarde aussi si la municipalité serait éligible à une subvention pour avoir des trottoirs, car peu de solutions sont possibles pour assurer la sécurité des citoyens.

#### **15. Virée rue des Ormes**

L'arpenteur est passé pour mettre les bornes de la virée sur la rue des Ormes. M. Maxime Guertin, propriétaire, autorise la municipalité à commencer de préparer le terrain et à l'utiliser une fois le travail fait, même si le tout n'a pas encore été notarié. La municipalité doit prévoir quelques voyages de gravier.

### **HYGIÈNE DU MILIEU (AQUEDUC ET ÉGOUT)**

#### **16. Puits**

M. Hubert Noel, membre de la compagnie LNA, qui par le passé a fait le repérage des puits possibles en 2014, est venu rencontrer Chantal Coutu, directrice générale, et Michel Mailhot, employé de la municipalité, pour parler des possibilités au sujet des puits. Ils sont allés vérifier l'endroit des deux meilleurs emplacements déterminés en 2014 et qui sont toujours marqués de drapeaux de repérage.

M. Noel a bien pris le temps d'expliquer les possibilités dans la collecte de données. Il a parlé d'une possibilité d'installer des sondes dans les deux puits actuels afin de recueillir des données de pompage et ainsi voir si effectivement la municipalité a un manque en eau ou s'il est possible d'améliorer l'efficacité des pompes présentes. Les coûts pour l'installation des sondes tournent autour de 11 000\$.

Il a expliqué aussi comment fonctionne le pompage des puits, ce qui pourrait ouvrir la porte à repartir l'ancien puits. Comme celui-ci n'avait pas d'arsenic avant et après grâce à des tests faits plusieurs années plus tard, il pourrait être possible que le puits n'en ait plus du tout à ce jour. Repartir le puits no 3 pourrait coûter environ 9 000\$, ce qui implique de faire de nombreux tests afin de s'assurer de la qualité de l'eau.

#### **17. Bassin d'épuration – Gestion des boues**

La municipalité a reçu la visite de deux personnes de chez Nuvac le 28 septembre 2022 pour avoir une estimation des coûts pour l'implantation de bactéries qui diminuent la quantité des boues et aide à l'entretien de notre

système d'égout. Ce sont les mêmes qui avaient eu ce contrat en 2019. Ils mentionnent que l'alun mis dans notre système présentement ne serait fort probablement plus nécessaire.

La municipalité a reçu une soumission pour connaître la quantité de boues dans les bassins, car la municipalité doit prévoir la dépense de la vidange dans le budget à venir.

**2022-10-06**

**ATTENDU QUE** la municipalité doit connaître la quantité de boues dans les bassins de décantation, pour prévoir les prochaines étapes qui sont reliées

**ATTENDU QU'**après 5 ans de roulement c'est un bon moment de le faire.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Suzanne Bédard, appuyé par la conseillère Claire Morazain,

**QUE** la directrice générale donne le contrat à une firme pour faire l'étude des boues et de la siccité de ceux-ci. La siccité des boues se mesure en pourcentage des résidus secs.

**2022-10-07**

### **18. Totes d'alun**

La compagnie CHEMCO qui livre les totes d'alun pour le système d'égout ne reprendra plus les totes vides (gros réservoirs), ce qui occasionnera une accumulation inutile. La municipalité pourrait choisir de les revendre aux citoyens.

**ATTENDU QUE** la compagnie CHEMCO ne reprend plus les totes vides;

**ATTENDU QUE** la municipalité connaît une accumulation de totes dans ces locaux;

**ATTENDU QUE** des citoyens pourraient être intéressés d'acheter ces totes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Myriam Baum,

**QUE** la municipalité offre aux citoyens la possibilité d'acheter une tote au montant de 100 \$ en suivant l'ordre du premier arrivé premier servi.

## **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

### **19. Démarche compostage - Discussion**

Création d'un comité qui élaborera la démarche et l'échéancier à établir. Le comité formé de Claire Morazain, conseillère, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale, se rencontrera au courant de l'hiver pour déterminer une façon de procéder pour recenser les installations des citoyens.

### **20. Site internet**

Une rencontre entre Billy Mailhot, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale a eu lieu pour connaître la tarification de M. Mailhot et ses disponibilités pour faire la mise à jour plus régulière du site internet. Son tarif est de 55\$/h et il est d'accord d'aider la municipalité avec la mise à jour du site. La municipalité devra voir avec Oktane, les créateurs du site, si la municipalité décide de revoir la mise en page du site internet au complet.

## LOISIRS ET CULTURE

### 21. Livre du 125<sup>e</sup> – Bilan de la vente

Point reporté

### 22. Embarcations au parc

Point reporté

### 23. Projet « Koin-café » à la salle communautaire

Une rencontre entre Christine Fortin, responsable du projet, Martha Hervieux, mairesse et Chantal Coutu, directrice générale, aura lieu prochainement pour la signature de l'entente. La municipalité est en attente de la subvention SAB de 3000\$ pour commencer les aménagements d'un coin-cuisine à la salle communautaire.

### 24. Sécurité passerelle du barrage

La directrice générale a reçu un visiteur qui est venu marcher dans les sentiers. Celui-ci a signalé que la passerelle du barrage était selon lui dangereuse et que quelques planches sont brisées et doivent être remplacées.

Vu les dommages constants dans le tablier du pont qui est en bois, la mairesse demande au conseil s'il ne serait pas mieux de le remplacer par un tablier en caillebotis, tel que cela a été fait sur la passerelle du marais?

Dans l'une ou l'autre des options, la municipalité devra trouver quelqu'un pour effectuer la réparation.

Le conseiller Marc Saumier se propose pour vérifier la quantité de caillebotis qu'il reste à la municipalité. Il soulève également que les réparations de la passerelle ont toujours été faites aux frais du CPIK.

### 25. Patinoire

Les vieilles bandes ont été enlevées et différentes étapes sont à prévoir pour l'installation de la future patinoire.

Il semble y avoir un problème d'accumulation des eaux pluviales, ce qui demandera peut-être de recréer les fossés.

Différents matériaux seront nécessaires pour niveler la surface.

La mairesse communiquera avec M. Coddington, propriétaire de la mine d'ardoise, afin de lui demander s'il peut nous livrer gratuitement le gravier et autres matériaux, en compensation pour les inconvénients engendrés par la circulation des camions durant tout l'été.

## AUTRES

### 26. MRC du VSF

a. Feuilles d'automne : La date limite de la collecte est le 2 novembre 2022.

b. Déneigement : Un nouvel entrepreneur a le contrat, GVSK inc.

c. Ramassage des déchets : Un nouvel entrepreneur a le contrat; il s'agit de la compagnie Gaudreau. Le jour de la collecte sera dorénavant le lundi à compter de la deuxième semaine de janvier 2023 (9 janvier).

+ Le calendrier des collectes sera disponible en décembre 2022.

### 27. Varia

#### a. Renouvellement du contrat de travail de la directrice générale

**ATTENDU QUE** le contrat de travail de Madame Chantal Coutu au poste de directrice générale et greffière-trésorière par intérim se termine le 31 octobre 2022;

**ATTENDU QUE** la Municipalité du Village de Kingsbury souhaite renouveler le contrat de Madame Chantal Coutu au poste de directrice générale et greffière-trésorière pour une durée de 1 an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2022 au 31 octobre 2023;

**ATTENDU QUE** la mairesse Martha Hervieux a rencontré Madame Coutu le mardi 27 septembre 2022 pour évaluer les différentes modalités du poste tels la tâche et l'horaire de travail;

2022-10-08

**ATTENDU QUE** Madame Coutu s'est dite intéressée à poursuivre dans ses fonctions;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Claire Morazain, appuyé par la conseillère Myriam Baum :

**QUE** le contrat de travail de Madame Chantal Coutu soit renouvelé à titre de directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité du Village de Kingsbury;

**QUE** le poste actuel de direction passe de 35h à 28h/semaine à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

**QUE** le tarif horaire de Madame Coutu soit haussé de 23\$ à 25\$ l'heure à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022;

**QUE** le salaire soit ajusté selon l'IPC (indice des prix à la consommation) à compter du premier jour de travail de 2023.

#### **b. Avis d'ébullition**

Après avoir effectué des tests de l'eau potable, Michel Mailhot a informé la directrice générale qu'un avis d'ébullition devait être signalé à tous les citoyens qui sont desservis par le système d'aqueduc. Les tests ont confirmé une augmentation de coliformes (non fécaux) et l'avis est avis préventif afin d'éviter toute possibilité de malaises à la population.

#### **c. Ponceau chemin Valley**

La direction a assisté à une rencontre zoom le 3 octobre 2022 avec M. Frédéric Brière, ingénieur du MTQ, au sujet du ponceau du chemin Valley. Il explique qu'il y a des exigences à respecter avec le ministère de l'Environnement et qu'il devra grossir le ponceau sur le chemin Frank, ce qui entraînera des répercussions sur le ponceau du chemin Valley. Des calculs seront faits par le MTQ pour assurer à la municipalité que tout est fait dans les règles de l'art. La grosseur du ponceau actuel du chemin Valley est la bonne (1500) mais c'est « l'état » du ponceau qui est préoccupant selon l'avis de M. Brière. La directrice a fait faire des soumissions pour corriger l'érosion autour du ponceau ou pour le changer complètement. Contrairement à M. Brière, le soumissionnaire ne considère pas que le ponceau est en si mauvais état et que faire la correction de l'érosion n'est peut-être pas une si bonne solution, car c'est d'enlever les végétaux qui retiennent la terre en ce moment. Le conseil devra statuer sur la solution qu'il juge la meilleure. Un changement de ponceau entre dans les dépenses de la TECQ. Le ponceau devra idéalement être changé dans les 5 prochaines années selon l'avis de M. Brière, MTQ.

### **28. Rapport des comités**

#### **a. CPIR**

Alain Poirier du CPIK a participé depuis quelques années aux réunions du CPIR et a fait parvenir un courriel à la municipalité pour indiquer qu'il souhaitait se retirer. Le conseil discute de la pertinence de nommer un nouveau représentant mais aucune décision n'est encore prise.

### **29. Deuxième période de questions (10 minutes)**

#### **30. Levée de l'assemblée**

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Tommy Vaillancourt, appuyé par la conseillère Claire Morazain, que la présente séance soit levée à 22h15.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

---

Martha Hervieux,  
Mairesse

---

Chantal Coutu,  
Directrice générale  
et greffière-trésorière par intérim

2022-10-09